

Le 12 décembre 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska tenue le mardi 12 décembre 2023 à 20h45, dans la salle municipale, située au 531, rue de l'Église Sud, à Sainte-Hélène-de-Kamouraska.

ÉTAIENT PRÉSENTS Messieurs les conseillers Paul Thériault, Joël Landry, Marc Landry, Claude Lévesque et Steeve Santerre. Sous la présidence de Madame Annie Levasseur, mairesse suppléante, formant quorum.

Était également présent Monsieur Cédric Lauzon, à titre de directeur général et greffier-trésorier.

Madame Nathalie Picard, mairesse, avait motivé son absence.

Chaque conseiller ainsi que la mairesse ont reçu par courriel un avis de convocation à la séance extraordinaire et ont signé le formulaire « Acceptation de notification par moyen technologique ».

OUVERTURE DE LA RÉUNION

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, Madame Nathalie Picard déclare la séance ouverte.

2023-12-196

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le directeur général et secrétaire-trésorier fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc Landry
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

2023-12-197

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023 ET DU PLAN TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2024, 2025 ET 2026

ATTENDU qu'en vertu de l'article 954 du code municipal, le conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent ;

ATTENDU QUE le Conseil doit également adopter un Programme triennal d'Immobilisations pour les années 2024, 2025 et 2026 ;

ATTENDU que le conseil de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska a pris connaissance des prévisions des dépenses qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul Thériault
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le présent Budget de l'année financière 2024 et le Programme triennal d'immobilisations pour les années 2024, 2025 et 2026 soient adoptés et qu'il est décrété ce qui suit :

A) RECETTES :

TAXES	1 064 929 \$
PAIEMENT TENANT LIEU DE TAXES	10 431 \$
TRANSFERTS	616 196 \$
SERVICES RENDUS	50 000 \$
IMPOSITION DE DROITS	34 050 \$
AUTRES REVENUS	41 814 \$
TOTAL DES REVENUS	1 817 420 \$

B) DÉPENSES :

ADMINISTRATION ET ÉVALUATION	302 959 \$
SECURITE PUBLIQUE	163 784 \$
VOIRIE	328 283 \$
AQUEDUC & EGOUT	120 113 \$
MATIERES RESIDUELLES	224 841 \$
COURS D'EAU	14 856 \$
SANTE ET BIEN-ETRE	26 500 \$
AMENAGEMENT, URBANISME ET DEV.	106 678 \$
LOISIRS ET CULTURE	111 082 \$
FRAIS DE FINANCEMENT	185 490 \$
REMBOURSEMENT CAPITAL	224 834 \$
AFFECTATIONS	8 000 \$
TOTAL DÉPENSES	1 817 420 \$

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2024, 2025 ET 2026 :

Année	Montant Estimé	Subvention	Projet
2024	75 000\$	55 000\$ - FFR Volet 4	Belvédère
	280 000\$	280 000\$ -TECQ 2019-2023	Réparation section d'aqueduc, réparation de ponceaux et pavage
	2 000 000\$	Entre 75% et 83%	Caserne incendie
	55 000\$	55 000\$ - PRABAM	Travaux d'entretien sur les bâtiments municipaux
	50 000\$	15 000\$ - Caisse Desjardins	Service de garderie
	67 500\$		Bâtiment de la Caisse – Premier versement
	50 000\$		Achat terrain développement résidentiel – Premier versement
	À estimer	PRIMEAU	Analyse développement résidentiel
2025	À estimer	Aucune	Achat d'un tracteur
	À estimer	PAFIRSPA	Réfection de la patinoire
	67 500\$		Bâtiment de la Caisse – Deuxième versement
	50 000\$		Achat terrain développement résidentiel – Deuxième versement
	À estimer	10 000\$ - FRR	Panneau d'affichage électronique
2026	À estimer	Attente de l'annonce TECQ 2025-2029	Pavage et travaux sur le réseau d'aqueduc / eaux usées
	50 000\$		Achat terrain développement résidentiel – Troisième versement

PÉRIODE DE QUESTION

2022-12-198

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE tous les items à l'ordre du jour ont été discutés ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Joël Landry

Et résolu à l'unanimité, la clôture et la levée de la séance à 21 h 07.

Signature du procès-verbal :

Annie Levasseur
Mairesse suppléante

Cédric Lauzon
Directeur général et greffier-trésorier

Note :

« Je, Annie Levasseur, mairesse suppléante, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Mairesse suppléante